

Conditions Générales :

Les clauses stipulées ci-dessous sont portées à la connaissance de la clientèle et font la loi des parties. Elles complètent nos conditions générales de vente dont l'acheteur a pu prendre connaissance.

-Nos marchandises, même vendues franco voyageant aux risques et périls du destinataire. En cas d'avaries survenues au court du transport, lorsque les marchandises ne sont pas livrées par nos soins, il incombe au destinataire d'exercer toutrecourt contre le transporteur, conformément aux articles L 133-3 et L 133-4 du Code de commerce. Par contre, lorsque nous livrons nous-même la marchandise, les réclamations doivent être faites à la livraison.

-Le lieu de paiement estEarl les Tabourelles,à l'ordre de :Earl les Tabourelles. L'acceptation des traites ne déroge pas à cette clause. Nos factures sont payables, sauf stipulation contraire figurant sur la facture, comptant à la livraison.« Par le seul fait de passer commande, nos acheteurs renoncent expressément au bénéfice de l'article 1587 du code civil »

A défaut de règlement dans le délai ci-dessus et à titre de clause pénale, l'acheteur sera redevable d'une pénalité de retard de paiement calculée par l'application à l'intégralité des sommes restant dues d'un taux d'intérêt égal à 1,5 fois le taux d'intérêt légal applicable au jour de l'établissement de la facture. Tout mois commencé est pris en compte en totalité.

Aucun escompte pour paiement comptant ne sera pratiqué.

- La réception des marchandises par le client entraîne l'acceptation des présentes clauses :

Clause de réserve de propriété : Les marchandises restent notre propriété jusqu'à complet paiement du prix. L'acheteur s'oblige personnellement à l'égard du vendeur à ne pas disposer, par quelque moyen que ce soit, ni en pleine propriété, ni par constitution de gage ou nantissement de la marchandise achetée, avant le paiement intégral du prix.

Clause pénale en cas de restitution de la marchandise livrée : Les acomptes perçus par le vendeur lui resteront acquis à titre de dommages-intérêts.

Clause attributive de juridiction : En cas de litige avec nos clients, seuls les tribunaux du siège social de Earl les Tabourelles seront compétents.